MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement scolaire
Délégation à la communication

FICHE MÉMO : OPÉRATION « CET ÉTÉ, JE LIS »

Les constats suivants conduisent le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à lancer **du 2 juin au 31 août 2025** une grande mobilisation nationale en faveur de la lecture à l'été 2025, intitulée **« Cet été, je lis »** :

- Selon l'étude CNL/Ipsos publiée en avril 2024 *« Les jeunes Français et la lecture »*, le décrochage de la lecture chez les 7-19 ans devient préoccupant. En effet, les jeunes passent quotidiennement 10 fois plus de temps sur les écrans (3h11) qu'à lire (19 minutes par jour) dans le cadre de leurs loisirs.
- Ce recul de la lecture impacte directement la réussite scolaire : à la rentrée 2024, seuls 55% des élèves de CM2 maîtrisaient la compréhension de texte, et 17% des élèves de 6e avaient un niveau de lecture équivalent à celui attendu en fin de CE2.
- Les vacances d'été, bien que nécessaires au repos, contribuent à creuser les inégalités scolaires entre élèves d'éducation prioritaire et hors éducation prioritaire

Cette opération repose sur deux piliers :

- Permettre à chaque écolier de partir en vacances avec un ou plusieurs livres ;
- Mobiliser des partenaires pour relayer l'opération et inciter à la lecture tout au long de l'été.

1. UN PRÊT DE LIVRE AVANT LE DÉPART EN VACANCES

Afin d'inciter à lire durant tout l'été, les professeurs des écoles sont invités à prêter un ou plusieurs livres de la bibliothèque de l'école, avant la fin de l'année scolaire, à tous les élèves du CP au CM1 qui resteraient dans la même école à la rentrée suivante.[1]

Le nombre de livres prêtés est laissé à l'appréciation des enseignants, selon les capacités de prêt de chaque école, le niveau et les envies des élèves. Le choix des livres empruntés par les élèves est libre et à vocation à se dérouler au cours du mois de juin 2025. Ces livres seront à ramener à l'école à la rentrée scolaire.

Pour les écoles qui ne bénéficieraient pas de bibliothèques suffisamment pourvues pour permettre à chaque élève d'emprunter un livre, le réseau de lecture public peut être sollicité par l'école. Le ministère de la Culture relaie l'opération auprès du réseau de lecture public afin de les encourager à faciliter les partenariats entre les écoles et les bibliothèques-médiathèques publiques.

Cet axe de l'opération vise à permettre à tous les élèves d'avoir accès à la lecture, quelle que soit leur situation géographique, sociale ou culturelle de l'élève et de sa famille.

[1] Les élèves de CM2, qui prennent eux le chemin du collège, disposeront de l'édition annuelle du « Livre de l'été ».

2. UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION DÉDIÉ

Le ministère va diffuser une **campagne de communication** au mois de juin à destination des parents d'élèves du premier degré pour faire connaître « Cet été, je lis » et inciter à la consultation de la page web dédiée https://www.education.gouv.fr/cetetejelis. Des conseils de lecture et des ressources pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans la lecture et leur aider à développer le goût de lire seront publiés.

Outre cette prise de parole média, le ministère va s'appuyer sur des partenaires pour faire connaître l'opération sur l'ensemble du territoire national et inciter tous les Français à participer à ce grand élan collectif en faveur de la lecture. Pour cela, un kit de communication est disponible. Il inclut :

- Une affiche (personnalisable avec le logo de votre commune),
- Des visuels réseaux sociaux fixes et animés,
- Un modèle de marque-page,
- Un modèle de kakémono.

3. COMMENT PARTICIPER À L'OPÉRATION ?

Vous souhaitez accompagner le mouvement et promouvoir la lecture cet été ? Voici des propositions d'actions :

➢ **Donner de la visibilité à « Cet été, je lis » :**

- Mention de l'opération dans le bulletin municipal, sur votre site internet, vos réseaux sociaux ;
- Diffusion de l'affiche de l'opération sur les panneaux d'information physiques ou digitaux de votre ville ;
- Partager l'opération auprès des librairies et bibliothèques-médiathèques de votre ville.

Pour relayer l'opération, vous pouvez utiliser le hashtag **#CetÉtéJeLis**.
Il est important de systématiquement renvoyer les usagers vers l'URL suivante pour plus d'informations : education.gouv.fr/cetetejelis

➢ **Organiser des événements autour de la lecture :**

- Valoriser les partenariats entre les écoles et les biliothèques-médiathèques pour permettre à chaque élève d'avoir au moins un livre prêté pour les vacances ;
- Organiser une « semaine de la lecture » en juillet dans une salle municipale, un parc, une plage ou une bibliothèque, avec des lectures publiques ;
- Lancer une campagne locale « Mon meilleur souvenir de lecture d'enfance » (agents, élus, habitants), à partager en vidéo ou dans le journal de la commune ;
- Inviter les associations culturelles, centres de loisirs ou maisons de quartier à proposer des ateliers lecture ;
- Solliciter le conseil municipal des jeunes pour porter l'initiative auprès de leurs pairs.

- Retrouvez toutes les informations utiles sur https://www.education.gouv.fr/cetetejelis
- Pour toute question sur l'opération, vous pouvez écrire à spresse@education.gouv.fr